



Réévaluation de la pension alimentaire pour enfants

Par **audrey**, le **20/08/2009** à **15:41**

Bonjour,

Je suis divorcée depuis octobre 2007 avec consentement mutuel.

Malheureusement à cette époque j'allais tellement mal que j'ai accepté tout ce que voulait mon ex-époux.

J'étais à l'époque en CDD avec un salaire net de 1500 Euros par mois avec deux filles à charge avec une pension de 200 € par enfant.

Mon ex-mari n'a à ce jour pas réévaluer la pension sur le coût de la vie.

Maintenant, j'ai un CDI avec un salaire net de 2300 Euros.

Puis-je demander à ce que la pension soit réévaluée ou pas compte tenu que mes revenus ont augmenté.

Ne peut-on dire également que la pension initiale était mal calculée car avec un salaire de 1500 Net et 400 € de pension et un loyer de 750, il reste peu pour vivre.

Merci pour votre réponse.

Bien cordialement

Audrey

Par **jeetendra**, le **20/08/2009** à **17:10**

bonjour, vos revenus ont sensiblement augmenté et vous voulez une révision à la hausse de la pension alimentaire que vous verse votre ex-conjoint, votre demande est légitime, mais il

se peut que le juge aux affaires familiales ne vous donne pas "gain de cause".

En général c'est quand il y a baisse de revenus, augmentation des charges liées à l'entretien et à l'éducation des enfants que le juge accueille la demande favorablement, le recours à un avocat n'est pas obligatoire.

Envoyez un courrier recommandé avec accusé de réception au juge aux affaires familiales (Tribunal de grande instance de votre domicile), c'est mon point de vue, courage à vous cordialement